

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CENTRE ADMINISTRATIF PIERRE WERNER
13 rue Erasme L-1468 LUXEMBOURG B.P. 1306 L-1013 LUXEMBOURG
TÉL. + 352 43 58 51 Fax + 352 42 27 29 www.etat.lu/CES ces@ces.etat.lu

Mandature Présidentielle du CES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2004 / 2006



...2006

Sommaire

I	INTRODUCTION	5
II	LE CES EN SURVOL	6
1)	LES ACTIVITÉS DU CES AU NIVEAU NATIONAL	9
	11- Les travaux des organes du CES	9
	12- Les avis du CES	10
	121 Les avis obligatoires	10
	1211 L'évolution économique, sociale et financière du pays 2005 et 2006	10
	1212 Les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI) 2005 et 2006	12
	1213 L'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2005 et 2006	13
	122 Les avis spécifiques	13
	1221 L'avis sur le stress au travail	13
	1222 L'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur	14
	1223 L'avis sur l'immigration	14
	13- Les activités de coordination du CES au niveau des délégations luxembourgeoises des instances consultatives socio-professionnelles transfrontalières et supranationales	17
	131 La délégation luxembourgeoise du CESGR	17
	132 La délégation luxembourgeoise du CCES Benelux	17
	133 La délégation luxembourgeoise du CES européen (CESE)	18
	134 La représentation du CES dans d'autres enceintes	18
	14- Les institutions et organisations nationales	19
	15- Les relations avec la société civile	20
2)	LES ACTIVITÉS DU CES AU NIVEAU SUPRANATIONAL	23
	21- Les réunions des Présidents et Secrétaires Généraux des CES de l'UE et du CESE	23
	22- La coopération du CES avec le Comité économique et social européen (CESE) et les CES nationaux	23
	23- Le renforcement de la coopération du CESE et des CES nationaux en matière de stratégie de Lisbonne	24
	24- Les réunions dans le cadre du projet "CESLink"	25
	25- Les activités au sein de l'AICESIS	25
	26- Les activités au sein de l'UCESIF	26
	27- La collaboration avec la Commission européenne	26
	28- Les relations bilatérales	27
	281 La visite du CES de la République de Chine	27
	282 La coopération avec le CES de Malte	27
	283 La coopération avec le CES de la République de Guinée	28
3)	LES ACTIVITÉS DU CES DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE LUXEMBOURGEOISE DU CONSEIL DE L'UE	30
	31- Rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux des CES nationaux et du CESE à Luxembourg (26 novembre 2004)	30
	32- Réunion commune des Bureaux du CES et du CESE à Luxembourg (17 et 18 janvier 2005)	30
	33- Conférence conjointe du CES du Luxembourg et du CESE "Pour une Europe compétitive, sociale et durable - Réussir la stratégie de Lisbonne par un pacte avec la société civile organisée" à Luxembourg (26 et 27 janvier 2005)	31
	34- Conférence du CESE et des CES nationaux sur la promotion de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, intitulée: "Promouvoir un réseau interactif d'initiatives de la société civile organisée" à Luxembourg (13 juin 2005)	32
	35- Réunion conjointe du CES du Luxembourg et de la section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures, société de l'information" du CESE, intitulée: "Services d'intérêt général et répercussion de la politique de concurrence et de libéralisation" à Luxembourg (15 juin 2005)	32
	ANNEXES	
	Les Membres du CES et du CES élargi	35
	Le Secrétariat	38



LA COMPOSITION DU BUREAU DU CES 2004-2006

HENCKS Raymond, Président

REINESCH Gaston, Vice-Président

SCHMIT Romain, Vice-Président

NATI-STOFFEL Marianne, Secrétaire Générale

I INTRODUCTION

Le présent rapport reprend les principales activités de la mandature bisannuelle du Bureau du CES durant les années 2004 à 2006 sous la présidence de M. Raymond Hencks, nommé Président par arrêté grand-ducal du 12 novembre 2004.

La nouvelle mandature quadriennale du CES 2004-2008 a débuté le 28 octobre 2004.

Durant les deux premières années de cette mandature, la Présidence a été assurée par le groupe salarial et les Vice-Présidences ont été assumées respectivement par le représentant directement nommé par le Gouvernement, M. Gaston Reinesch et le groupe patronal, M. Romain Schmit.

La mandature présidentielle 2004-2006 a été mise à profit pour s'adapter aux mutations de l'environnement européen et international et pour répondre ainsi aux nouveaux rôles et missions du CES tels que définis dans la loi du 15 juin 2004 modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social, texte élaboré en étroite collaboration entre le Ministère d'Etat et le CES.

Si les deux Présidences bisannuelles des mandatures précédentes se sont employées pour préparer le rôle du CES à ce nouvel environnement, la Présidence sous revue s'est concentrée sur la mise en œuvre de la nouvelle loi. Ainsi, une large part des activités a été consacrée aux analyses des politiques européennes et de leurs implications pour le Luxembourg.

Il s'agit notamment de l'avis sur les services dans le marché intérieur, de l'avis sur le stress au travail et des avis sur les lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi 2005-2008 regroupant les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE).

Parallèlement et sous l'égide du Bureau, une collaboration plus étroite a été mise en place avec le Comité économique et social européen et avec les CES aux niveaux européen et international, confrontés à des problèmes analogues d'interpénétration croissante entre politiques nationale, européenne et internationale.

Le présent rapport d'activité qui rassemble sous forme synthétique, les principaux travaux et initiatives sous la Présidence de M. Raymond Hencks et qui a été établi par le Secrétariat du CES, innove dans la mesure où il s'agit du premier bilan publié depuis la création du CES. Il est structuré comme suit:

- les activités du CES en matière de concertation socio-économique sur le plan national:

cette partie comprend les travaux de l'assemblée plénière, du Bureau et des divers Groupes de travail du CES, tout comme les avis arrêtés au cours de la mandature en distinguant entre les avis obligatoires et les avis spécifiques, les activités de coordination du CES élargi (délégations luxembourgeoises du CESGR, CCES Benelux, CESE), les relations du CES avec les institutions et organisations nationales, ainsi que les activités du CES tournées vers l'extérieur.

- les coopérations du CES au niveau des instances consultatives supranationales (CES européen, AICESIS, UCESIF) et plus particulièrement en matière de stratégie de Lisbonne, destinées à créer une plus-value à travers des coopérations structurées avec d'autres CES nationaux;

- les activités du CES dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.





II LE CES EN SURVOL

LA COMPOSITION DU CES

Le CES est composé de 39 membres effectifs et autant de suppléants, répartis en trois groupes (18 membres pour le groupe patronal, 18 membres pour le groupe salarial et 3 membres pour le troisième groupe). Le troisième groupe se compose des seuls représentants nommés directement par le Gouvernement.

Les représentants des deux groupes – patronat et salariat – sont nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives pour le groupe patronal et les plus représentatives sur le plan national pour le groupe salarial. La mandature du CES est fixée à quatre ans. Le mandat de membre est renouvelable.

La composition des groupes patronal et salarial reflète la structure socio-économique du pays.

La répartition des mandats à l'intérieur des groupes patronal et salarial est fixée par règlement grand-ducal et peut être revue tous les quatre ans à l'occasion du renouvellement intégral du Conseil.

LA PLACE DU CES DANS LA HIÉRARCHIE DES INSTITUTIONS

Le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg est l'enceinte de la démocratie participative et a été institué par la loi du 21 mars 1966, modifiée par celle du 15 décembre 1986 et celle du 15 juin 2004. Le Conseil économique et social est l'institution consultative centrale et permanente du Gouvernement en matière d'orientation économique, sociale et sociétale. Il est l'enceinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Dans la hiérarchie des institutions, le Conseil économique et social, en tant qu'organe consultatif de second type¹, institué par la loi ordinaire, se situe au premier stade des réflexions sur les problèmes en amont des arbitrages et décisions finaux, qui sont du ressort du Gouvernement et de la Chambre des Députés. En ce sens, il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées. Sa finalité première est le rapprochement des positions entre les deux forces principales de l'économie, souvent opposées, que sont le capital et le travail. Ce faisant, il a comme souci principal la prise en compte de l'intérêt général.

Enceinte de la démocratie participative, le Conseil s'emploie à soumettre au Gouvernement des propositions viables permettant de guider les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques futures.

¹Selon le Dr Professeur Gérard Trausch, l'on distingue deux types d'organes consultatifs. Le Conseil d'Etat, prévu dans la Constitution, est un organe consultatif de premier type.

LES MISSIONS DU CES

La loi du 15 juin 2004 portant réforme du CES a, entre autres, adapté ses missions aux nouvelles réalités socio-économiques.

En effet, après une première réforme du CES au bout de vingt ans d'existence, une nouvelle précision de ses missions de base s'est imposée en raison de l'intégration européenne, de l'impact grandissant des interférences des décisions des organes supranationaux sur la politique nationale, de l'association des partenaires sociaux au niveau européen aux politiques à travers le dialogue social et le dialogue macroéconomique. Afin de garantir les liens de cohérence entre les démarches entreprises par les représentants socioprofessionnels aux niveaux

national et supranational, une concertation structurée entre les délégations luxembourgeoises des enceintes supranationales et le CES a été mise en place. La composition du CES a également été adaptée à l'évolution de la structure socio-économique du pays.

La nouvelle loi précise le rôle du CES au-delà de sa mission première qui est la concertation socio-économique sur le plan national, en consacrant le CES comme enceinte du dialogue social en matière de politique supranationale et comme un des relais du dialogue social européen au niveau national. Une concertation systématique entre les différentes instances consultatives intervenant aux niveaux européens, du Benelux, de la Grande Région transfrontalière et le CES est désormais institutionnalisée auprès du CES.

Le rôle traditionnel du Conseil économique et social a été précisé et complété, par le centrage accru sur le dialogue social et par l'inscription formelle, dans la loi, de la concertation entre tous les représentants socioprofessionnels impliqués dans le processus consultatif concernant les politiques aux niveaux national et européen. Sont visés:

1. le dialogue social national;
2. l'élaboration d'un avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays;
3. l'accompagnement des différents stades de l'élaboration, par le Conseil de l'Union européenne, des grandes orientations des politiques économiques, élargies depuis 2005 aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi;
4. l'élaboration des politiques supranationales et plus particulièrement européennes relevant de la concertation socioprofessionnelle;
5. l'accompagnement du dialogue social européen structuré;
6. l'organisation de la concertation entre les délégations luxembourgeoises des enceintes consultatives supranationales, le comité économique et social de la Grande Région transfrontalière, le conseil consultatif économique et social de l'Union économique Benelux et le comité économique et social européen.

LE FONCTIONNEMENT DU CES

Les organes du CES sont l'Assemblée plénière, le Bureau, les Commissions et le Secrétariat.

L'Assemblée plénière se compose de tous les membres effectifs du CES. L'Assemblée plénière vote les avis préparés par les Commissions, fait le point sur tous les travaux en cours et détermine les orientations à donner aux avis en préparation.

Le Bureau est l'organe exécutif du CES. Il se compose du Président et des deux Vice-Présidents, ainsi que du Secrétaire général. En cas de besoin, le Bureau peut s'élargir à d'autres membres du CES.

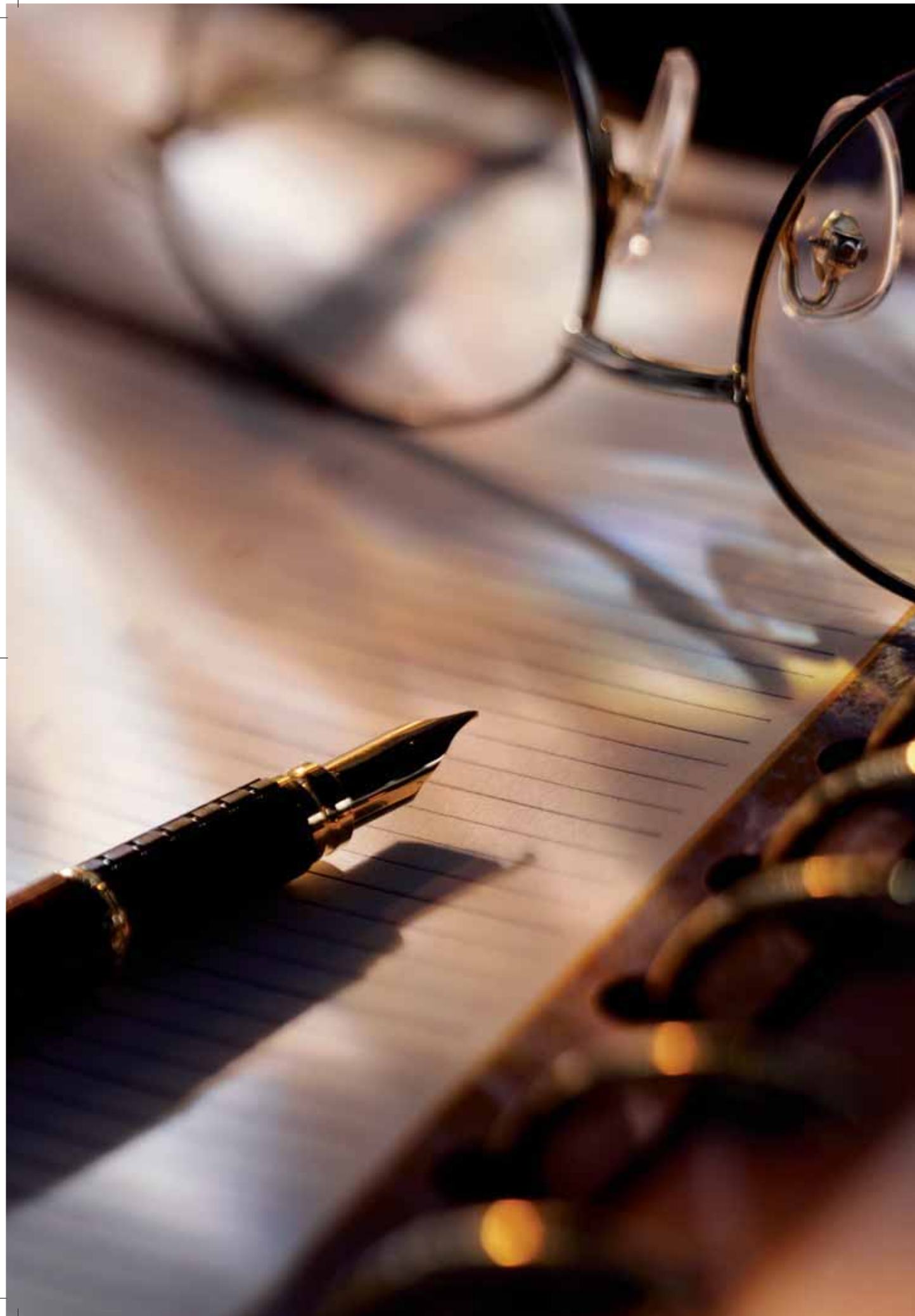
Des Commissions spécifiques (encore appelées Groupes de travail) sont instaurées pour chaque avis à élaborer. Les travaux sont dirigés par un Président assisté d'un ou de plusieurs Rapporteurs choisis parmi les membres appartenant à la Commission. Le ou les Rapporteurs sont secondés par le Secrétariat.

Le Secrétariat est placé sous la direction du Secrétaire général, auquel incombe l'organisation de l'encadrement des organes du CES, que sont l'Assemblée plénière, le Bureau et les Commissions, de même que celui des Groupes composant le CES et celui des différentes délégations luxembourgeoises des institutions supranationales. Le Secrétariat a en charge la gestion budgétaire et administrative.

L'organisation des travaux est régie par le règlement intérieur du CES. Le Conseil peut être saisi par le Gouvernement ou se saisir lui-même en vue d'élaborer des avis ou des études sur des questions relevant de sa compétence. Ceux-ci sont publiés et font l'objet d'une large diffusion. Ils sont également consultables sur le site Internet du CES: <http://www.etat.lu/CES>.

Les avis du CES sont adoptés par l'Assemblée plénière à la majorité des deux tiers des votes exprimés.





1/LES ACTIVITÉS DU CES AU NIVEAU NATIONAL

11 -LES TRAVAUX DES ORGANES DU CES

Au cours de la période sous revue (novembre 2004 à novembre 2006):

9 avis ont été finalisés:

6 avis obligatoires émis annuellement

- 2 avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays (11 mars 2005 et 6 avril 2006);
- 2 avis sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI) (27 mai 2005 et 15 juin 2006);
- 2 avis sur l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation (9 décembre 2004 et 20 janvier 2006);

3 avis spécifiques

- l'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur (22 mars 2006);
- l'avis sur le stress au travail (15 juin 2006);
- l'avis sur la politique d'immigration et d'intégration active (12 octobre 2006).

Un nouveau règlement intérieur du CES a été élaboré, approuvé par le Gouvernement en Conseil le 6 septembre 2005.

La publication de l'étude: "Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise", élaborée par le Dr Professeur Gérard Trausch à l'occasion du 40e anniversaire du CES.

Au cours de cette période, le CES a tenu:

- 11 assemblées plénières,**
- 21 réunions du Bureau,**
- 98 réunions des groupes de travail,**
- 11 réunions des groupes de rédaction,**
- 19 auditions d'experts.**

En outre,

1 réunion du CES élargi avec audition de M. Romain BAUSCH sur le rapport Kok a été organisée le 9 novembre 2004.

En effet, la loi organique modifiée du CES du 15 juin 2004 a donné mission au CES de conseiller le Gouvernement en matière de politique supranationale dans les domaines économiques, sociaux et financiers. C'est dans cette optique que le CES élargi s'est réuni le 9 novembre 2004 pour une audition de M. Romain BAUSCH, Membre luxembourgeois du Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, Président et Chief executive officer de SES Global S.A. et ancien Président du CES, au sujet du rapport Kok "Relever le défi - La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi" publié le 3 novembre 2004. La réunion fut suivie d'un débat général sur les conclusions du rapport Kok.





De même,

1 assemblée plénière extraordinaire a été organisée le 15 juin 2006 pour le 40ème anniversaire du CES à l'occasion de laquelle le Professeur Gérard Trausch a présenté son étude sur l'histoire de l'institution du CES et sur la société luxembourgeoise à l'intérieur de laquelle elle évolue. Cette célébration a eu lieu en présence d'une délégation du CES de Guinée, qui était l'invitée du CES luxembourgeois du 14 juin au 16 juin 2006. Elle était composée de:

M. Michel KAMANO, Président.
M. Mamadou Bobo CAMARA, Secrétaire Général.
M. Yamadou TOURE, membre du CES.
M. Fernand GOLDSCHMIT, Consul Général Honoraire de la République de Guinée.

12 - LES AVIS DU CES

121 / LES AVIS OBLIGATOIRES

1211 / L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIÈRE DU PAYS 2005 ET 2006

Les avis annuels sur l'évolution économique, financière et sociale du pays des années 2005 et 2006 ont été élaborés sous la Présidence de M. Raymond Hencks. Au cours de ces années, les analyses conjoncturelles sectorielles traditionnelles souvent à caractère descriptif, ont cédé le pas à une mise en exergue des problèmes structurels et des défis, soit national, soit communautaire qui se posent.

L'avis annuel 2005 a été consacré à l'analyse de la transposition des objectifs de Lisbonne dans nos politiques nationales.

Les accents portaient sur:

- la croissance économique équilibrée;
- les modes de production et de consommation écologiquement responsables;
- la promotion d'un Etat social actif.

L'Assemblée plénière du 26 octobre 2004 avait institué un Groupe de travail qui a débuté ses travaux le 9 novembre 2004.

23 réunions du Groupe de travail et 4 auditions ont été organisées.

Les auditions portaient sur:

- le rapport Kok "Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi";
- la recherche et l'innovation au Luxembourg;
- les orientations futures de l'Université de Luxembourg et son apport au développement durable du pays;
- la conjoncture économique.

L'avis a été adopté à l'unanimité des voix par l'assemblée plénière du 11 mars 2005.

L'avis annuel 2006, le 40ème avis annuel depuis 1967, a été centré sur quelques défis majeurs à caractère structurel.

Au-delà d'une analyse succincte sur l'évolution conjoncturelle et les finances publiques, les accents portaient sur:

- les industries en réseau: eau, électricité et télécommunications;
- la cohésion sociale;
- le logement;
- l'agriculture.

L'Assemblée plénière du 17 novembre 2005 avait institué un Groupe de travail qui a débuté ses travaux le 20 décembre 2005.

20 réunions du Groupe de travail et 5 auditions ont été organisées.

Les auditions portaient sur:

- l'eau;
- l'électricité;
- les télécommunications;
- la situation conjoncturelle internationale, européenne et nationale;
- les finances publiques.

L'avis a été adopté à l'unanimité des voix par l'assemblée plénière du 6 avril 2006.

Remarque: L'avis avait été publié en deux étapes puisqu'en raison de l'élaboration imminente d'un projet de loi sur la gestion de l'eau, la partie traitant du secteur de l'eau avait été arrêtée par l'assemblée plénière du 22 mars 2006.

Suivi: Le CES a pris note que deux projets de loi concernant les industries en réseau ont été déposés le 28 août 2006 : le premier se rapporte à l'organisation du marché de l'électricité (projet de loi 5605) et le deuxième est relatif à l'organisation du marché du gaz naturel (projet de loi 5606).

Par ailleurs, un projet de loi sur la construction des autoroutes de l'information a été déposé le 27 juillet 2006 (projet de loi no 5598)

L'exposé des motifs fait référence à l'analyse du CES dans les termes suivants:

"Si le Conseil économique et social a pu retenir que malgré des capacités de connexion aux réseaux internationaux qui, à ce stade, sont suffisantes et de bonne qualité, le Luxembourg n'est pas un pôle d'attraction européen de l'Internet; les „autoroutes de l'information“ ne passent pas par le Luxembourg qui d'ailleurs ne figure pas sur la carte européenne du réseau Internet¹, le Premier Ministre, dans la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, a montré le chemin à suivre pour remédier à cette situation critique ..."

Quant à ses propositions sur le logement, le Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté le 15 mai 2006 les nouvelles mesures visant à faire baisser, ou du moins à stabiliser, de manière durable les prix du foncier et de l'habitat. Ce train de mesures dit "paquet logement" a été annoncé par le Premier Ministre dans la déclaration sur l'état de la Nation le 2 mai 2006.

Lors de sa séance du 28 juillet 2006, le Conseil de gouvernement s'est mis d'accord sur les grandes lignes d'une convention dénommée "Pacte logement" à conclure entre l'Etat et les communes, annoncée parmi les mesures destinées à promouvoir l'habitat.





1212 / LES LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (LDI) 2005 ET 2006

La loi du 15 juin 2004 portant réforme du CES avait consacré l'accompagnement annuel des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) comme nouvelle mission obligatoire du CES. Compte tenu de l'importance des GOPE au plan européen et de leurs implications au niveau national, le Premier Ministre, dans l'attente de la réforme précitée, dès le début 2003 avait saisi le CES pour avis sur les GOPE. La saisine avait été reconduite en 2004.

Au printemps 2005, le Conseil européen avait décidé de regrouper les GOPE et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) dans les lignes directrices intégrées (LDI) afin de relancer la stratégie de Lisbonne à l'occasion de son évaluation à mi-parcours et de rationaliser le nombre de processus engagés. Le recentrage des GOPE sur les objectifs de Lisbonne et la rationalisation des processus impliquent que dorénavant le CES accompagne, au plan national, par ses avis, les LDI comprenant les GOPE et les LDE.

En 2005, le premier avis "Lignes directrices intégrées", qui succède aux avis "GOPE", innove par la nouvelle approche conformément à la mission légale du CES.

Les réflexions du CES portaient principalement sur:

- la présentation des nouvelles lignes directrices intégrées;
- les améliorations tenant à la gouvernance;
- l'évaluation des performances du Luxembourg faite par la Commission;
- les recommandations de la Commission à l'adresse du Luxembourg.

6 réunions du Groupe de travail et une audition sur le capital risque ont été organisées.

L'avis LDI 2005 a été adopté par l'Assemblée plénière du 27 mai 2005, le Groupe salarial l'ayant toutefois rejeté en bloc. En effet, ce dernier avait estimé que vu l'importance fondamentale de cette nouvelle approche communautaire intégrée d'élaboration des GOPE et des LDE pour les politiques macro-économiques et de l'emploi futures, tant aux niveaux européen que national, et vu le calendrier serré imposé par les Conseils compétents et le Conseil européen pour finaliser les lignes directrices intégrées, le CES n'était pas en mesure, dans le laps de temps lui imparti, d'aplanir les divergences de vue entre partenaires sociaux et d'émettre pour le 27 mai 2005 un avis circonstancié.

En effet, la proposition du Groupe salarial de reporter l'adoption de l'avis d'un mois jusqu'à début juillet n'avait pas trouvé d'accord de l'Assemblée plénière.

En 2006, le deuxième avis "Lignes directrices intégrées", se limite principalement à des commentaires sur l'appréciation de la Commission du "programme national de réforme" (PNR) luxembourgeois. Etant donné que les nouveaux PNR n'ont été présentés qu'en fin d'année 2005 et que les premiers rapports des Etats membres sur la mise en œuvre faisant état des mesures prises au cours de l'année n'ont été présentés qu'en automne 2006, le rapport annuel de la Commission datant du 25 janvier 2006 se limite à une appréciation des priorités nationales fixées par les Etats membres et des actions prévues par les PNR pour atteindre les objectifs fixés.

Les réflexions du CES portaient principalement sur:

- le programme national de réforme du Luxembourg;
- l'évaluation du PNR luxembourgeois par la Commission européenne.

5 réunions du Groupe de travail et 1 réunion du Groupe de rédaction ont été organisées. L'avis LDI 2006 a été adopté à l'unanimité des voix par l'assemblée plénière du 15 juin 2006.

Suivi: Le Gouvernement a adopté le 27 octobre 2006 la 1ère mise en œuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi, qui sera transmise à la Commission européenne. La Commission européenne a annoncé publier son rapport annuel d'évaluation le 12 décembre 2006.

1213 / L'ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE PONDÉRATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2005 ET 2006

Conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ces révisions font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

Il s'agit essentiellement d'avis à caractère technique, élaborés en étroite concertation avec le Statec.

En 2004, 2 réunions du Groupe de travail et une audition du Statec ont été organisées. L'avis "Indice 2004" a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière du 9 décembre 2004.

En 2005, 2 réunions du Groupe de travail et une audition du Statec ont été organisées. L'avis "Indice 2005" a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière du 20 janvier 2006.

122 / LES AVIS SPÉCIFIQUES

1221 / L'AVIS SUR LE STRESS AU TRAVAIL

Il s'agit du premier avis élaboré par le CES dans le cadre de sa nouvelle mission d'accompagnement sur le plan national du dialogue social européen.

L'Assemblée plénière du 26 octobre 2004 a institué un Groupe de travail "Stress au travail" avec mission d'évaluer les implications au niveau national et d'apprécier la volonté des partenaires sociaux à transposer l'accord européenne, le cas échéant, de se prononcer sur les voies et moyens de sa mise en œuvre.

Les travaux ont débuté le 23 septembre 2005 et le Premier Ministre en a été informé par lettre du 7 octobre 2005. Au terme de leurs travaux, les partenaires sociaux luxembourgeois ont convenu notamment que, compte tenu de la nature de l'accord-cadre européen sur le stress au travail, sa transposition, au niveau national, par voie d'accord interprofessionnel contraignant n'est pas opportune. Ils se sont donc prononcés pour un ensemble d'orientations de mise en œuvre, à caractère non contraignant, destinées à guider les employeurs, les travailleurs et leurs représentants dans la façon d'aborder et de résoudre les problèmes liés au stress.

Pour l'éclairer sur la nature, les origines et la prévention du stress au travail, le CES avait organisé le 6 décembre 2005 une audition avec deux experts étrangers éminents:

le Dr LEGERON Patrick, médecin psychiatre, Directeur général de Stimulus, consultant d'entreprise de lutte contre le stress au travail et de changement comportemental; et

le Dr FIRKET Pierre, médecin clinicien, spécialisé en matière d'évaluation individuelle du stress au travail, professeur au Département Universitaire de Médecine Générale de l'Université de Liège.

Les responsables des services de santé au travail nationaux y ont également participé.

7 réunions du Groupe de travail ont été organisées.

L'avis sur le stress au travail a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière du 15 juin 2006.

Suivi: En réponse à la recommandation du CES dans son avis du 15 juin 2006 d'organiser des enquêtes régulières pour appréhender la situation du stress au travail, le STATEC va intégrer des questions sur le stress dans sa prochaine enquête sur les forces de travail.



1222 / L'AVIS SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Le CES a été saisi pour avis par le Gouvernement le 5 janvier 2005 et a débuté son analyse début février sur la base de la version consolidée de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur, telle qu'elle a été présentée le 10 janvier 2005 par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Le CES avait conscience que cet état de choses représentait un certain déphasage par rapport à l'évolution du dossier qu'il a évidemment suivi avec la plus grande attention.

Au moment du vote du Parlement européen en première lecture le 16 février 2006, les analyses du CES se situaient en phase finale. L'issue de ce vote était longtemps incertaine et le CES était appelé à émettre son avis dans les délais permettant aux membres du Gouvernement de connaître la position du CES, en amont des discussions finales au sein du Conseil qui devaient aboutir à la proposition commune du 24 juillet 2006. Etant donné la grande médiatisation du dossier et les nombreuses rectifications de dernière minute y apportées, il a été particulièrement difficile de traiter ce dossier en profondeur et les ultimes remaniements du Parlement européen n'ont, par conséquent, pas pu être pris en compte dans ledit avis. Celui-ci garde toutefois sa valeur dans la mesure où il souligne, outre les divergences de fond déjà exprimées par ailleurs, les points d'accord.

11 réunions du Groupe de travail, 6 réunions du Groupe de rédaction et une audition du Statec sur les services au Luxembourg ont été organisées.

L'avis sur les services dans le marché intérieur a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière du 22 mars 2006.

Suivi: Le Parlement européen est appelé à voter lors de sa session de mi-novembre 2006 la proposition de directive.

1223 / L'AVIS SUR L'IMMIGRATION

Suite à la décision du Gouvernement en Conseil du 11 novembre 2005, le Premier Ministre a saisi le CES, dans le cadre de la préparation de la réforme approfondie de la loi de 1972 sur les étrangers et de la définition d'une politique d'immigration accompagnée d'une politique d'intégration active, d'une demande d'avis sur les aspects essentiels de cette réforme pour la société luxembourgeoise.

L'Assemblée plénière du 20 janvier 2006 a institué un Groupe de travail avec mission d'examiner les problèmes en relation avec la réforme projetée de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers, le contrôle médical des étrangers et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Le CES a mené sa réflexion sur les aspects essentiels à considérer et les priorités à mettre en œuvre dans le cadre de la définition d'une politique d'immigration et d'intégration active qui doit tenir compte des nouvelles réalités socio-démographiques (dénatalité et vieillissement de la population) et de l'évolution de la société luxembourgeoise vers une société de la connaissance tout en tenant compte du cadre général de la politique d'immigration européenne.

Le CES a souligné la nécessité d'une politique liant immigration et intégration.

Dans son analyse, le CES a essayé de mesurer la portée de l'immigration en termes économiques et sociaux, d'une part, en mettant en lumière les potentialités du côté de l'offre de travail provenant des migrations et des moyens envisageables pour faciliter le ressourcement de l'économie nationale en compétences étrangères et, d'autre part en la situant au niveau de la politique d'accueil des étrangers, de la politique scolaire et de la participation des immigrants à la vie publique.

Le CES a également opéré une distinction entre les travailleurs frontaliers, les ressortissants de l'Union européenne, auxquels sont assimilés ceux de l'Association européenne de libre-échange, et les ressortissants d'Etats tiers.

En ce qui concerne l'immigration en tant que facteur de compétitivité pour répondre aux besoins de l'économie, le CES a proposé de simplifier la complexité des démarches administratives en ce qui concerne l'embauche des salariés, l'établissement des indépendants et l'immigration à des fins d'études, de stage et de recherche.

Concernant la politique scolaire, qui doit nécessairement accompagner la politique d'accueil et d'intégration à mettre en place, le CES a décidé d'y revenir dans un avis spécifique à part.

11 réunions du Groupe de travail ont été organisées.

Pour son information, le CES a organisé 3 auditions:

L'IMPACT DE L'IMMIGRATION SUR LA SOCIÉTÉ.

- M. Jean LANGERS, Conseiller économique première classe, STATEC.

LES ASPECTS JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX LIÉS À L'IMMIGRATION.

- M. Sylvain WAGNER, Directeur de l'Immigration, Conseiller de direction première classe.
- M. Paolo FINZI, Attaché de Gouvernement premier en rang, Direction de l'Immigration.
- Mme Malou FABER, Attachée de Gouvernement premier en rang, Préposé du Service des Etrangers.

LA POLITIQUE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION ACTIVE.

- Mme Christiane MARTIN, Commissaire de Gouvernement aux étrangers.
- M. Fernand FEHLEN, Chargé de cours à l'Université du Luxembourg, Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation.
- M. Serge Kollwelter, Président ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés).
- M. Jean LICHTFOUS, Membre du Conseil d'administration ASTI.

L'avis "Pour une politique d'immigration et d'intégration active" a été adopté à l'unanimité des voix par l'assemblée plénière du 12 octobre 2006.

Suivi: Le 13 octobre 2006, Monsieur le Ministre de la Justice a déposé à la Chambre des députés le projet de loi no 5620 sur la nationalité luxembourgeoise, qui prévoit notamment l'introduction de la nationalité multiple.

Par ailleurs, le calendrier actuel du Gouvernement prévoit le dépôt d'un projet de loi portant réforme du droit des étrangers au printemps 2007.





13 -LES ACTIVITÉS DE COORDINATION DU CES AU NIVEAU DES DÉLÉGATIONS LUXEM BOURGEOISES DES INSTANCES CONSULTATIVES SOCIO-PROFES- SIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES ET SUPRANATIONALES

131 /LA DÉLÉGATION LUXEM BOURGEOISE DU CESGR

La délégation luxembourgeoise du CESGR s'est réunie à **12 reprises**, notamment pour faire le suivi des travaux en cours au sein des différents groupes de travail du CESGR et préparer les assemblées plénières qui ont abouti aux résolutions suivantes:

Résolutions présentées au **8ème Sommet de la Grande Région le 24 janvier 2005** à Metz portant sur les thèmes:

"Examen de la situation économique et sociale de la Grande Région"

"L'emploi transfrontalier"

"Mobilité dans la Grande Région"

"Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007"

"Bilinguisme dans la Grande Région"

Résolutions présentées au **9ème Sommet de la Grande Région le 1er juin 2006** à Trèves portant sur les thèmes:

"Suppression des obstacles administratifs dans la Grande Région"

"Le développement des transports en commun et de l'infrastructure des transports dans la Grande Région"

"Meilleure Pratique des régions "

"Structures des clusters dans la Grande Région"

"Innovations sociales"

Conformément au principe de la rotation entre les trois Groupes, la Présidence de la délégation luxembourgeoise pour la mandature juillet 2006 à décembre 2007 est revenue aux représentants nommés par le Gouvernement en la personne de M. Carlos Guedes, en remplacement de M. Norbert GEISEN délégué du Groupe patronal.

Par ailleurs, la Vice-Présidence du CESGR est revenue au Luxembourg à partir du second semestre de 2006, qui en assurera la Présidence à partir de janvier 2008. Conformément au principe de rotation en vigueur, celle-ci est revenue au Groupe patronal en la personne de M. Norbert Geisen.

Suivi: Le point 8 "Faciliter l'innovation sous toutes ses formes" du rapport sur la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et l'emploi" met en exergue l'étude "Structures des Clusters dans la Grande Région". Le Groupe de travail "Clusters" du CESGR a été présidé par la délégation luxembourgeoise, en la personne de M. Jean-Claude Reding.

132 /LA DÉLÉGATION LUXEM BOURGEOISE DU CCES BENELUX

La délégation luxembourgeoise du CCES Benelux s'est réunie le 11 mars 2005 en séance constitutive pour procéder à la désignation de son Président pour la prochaine mandature quadriennale.

M. René Pizzaferrri a été désigné, à l'unanimité, Président de la délégation luxembourgeoise du CCES pour la mandature 2004-2008. La composition de la nouvelle délégation a été communiquée aux délégations belges et néerlandaises du CCES Benelux, au Secrétariat Général de l'Union économique Benelux et au Parlement Benelux.

La délégation luxembourgeoise s'est ensuite concertée sur l'avenir du Benelux et du CCES. Le traité du 3 février 1958 portant institution de l'Union économique Benelux viendra à échéance en 2010. La réflexion informelle en vue de la reconduction du traité pour 2010 est entamée. Le CCES est actuellement présidé par la Belgique. La prochaine présidence du CCES Benelux reviendra au Luxembourg (2007).

Depuis la dernière Assemblée plénière du CCES Benelux sous présidence luxembourgeoise en date du 22 février 2002, aucune activité n'a eu lieu.



133 / LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU CES EUROPÉEN (CESE)

Les membres de la délégation luxembourgeoise se sont réunis à trois reprises pour se concerter sur les travaux en cours et ont participé à diverses manifestations organisées par le CES du Luxembourg (voir également sous 281 et sous 3).

Au niveau du CESE, M. Raymond Hencks était Rapporteur de cinq avis sur le "Livres vert sur les services d'intérêt général", "Livres blanc sur les services d'intérêt général", "L'avenir des services d'intérêt général", "Les services sociaux d'intérêt général" et sur "La libéralisation des services postaux".

Par ailleurs, la délégation luxembourgeoise du CESE a participé activement aux sept réunions et conférences organisées par le CES luxembourgeois dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au premier semestre 2005.

La délégation luxembourgeoise du CESE a été reçue le 30 mai 2005 en audience et à un déjeuner par Son Altesse Royale désireux de témoigner Son attachement à l'avenir de l'Union européenne et à l'intérêt qu'Elle porte à l'engagement du CESE et, plus particulièrement de la délégation luxembourgeoise, à cet effet.

La mandature des membres du CESE a été renouvelée le 21 septembre 2006 pour une période de 4 ans.

134 / LA REPRÉSENTATION DU CES DANS D'AUTRES ENCEINTES

Le CES est représenté dans le Conseil supérieur de l'Education nationale - qui est un organe de consultation du Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle -, dans le Conseil supérieur de l'Action sociale prévu par le Plan national pour l'inclusion sociale et dans le Comité de suivi du programme Interreg III A Wallonie-Lorraine-Luxembourg.

En ce qui concerne ce dernier, l'Assemblée plénière du 18 septembre 2003 y a délégué deux fonctionnaires du secrétariat du CES à titre d'observateurs dans la mesure où ce comité est un organe technique de suivi de l'état d'avancement du programme.

Le programme Interreg Wallonie-Lorraine-Luxembourg (WLL), vise en particulier à:

- améliorer les dysfonctionnements de la situation actuelle associés aux frontières;
- pallier les faiblesses locales (crise sidérurgique, division administrative et politique, manque d'identité propre et de position géoéconomique reconnue) en s'appuyant sur ses forces et opportunités de développement (réseau de villes, établissements d'enseignement supérieur et recherche, culture entrepreneuriale, ressources naturelles et paysagères, savoir-faire en termes de coopération, zone de délestage des principales aires métropolitaines nord européennes...);
- améliorer les réseaux de personnes, d'administration, d'entreprises et à encourager la coopération, y compris sous de nouvelles formes.

Depuis octobre 2004, le Comité de suivi a siégé 3 fois. Au cours de ces réunions, l'état d'avancement du programme à mi-parcours a été évalué et une révision de la maquette financière a été faite. Par ailleurs, le rapport d'activités annuel d'exécution pour l'année 2005 a été présenté pour validation et les perspectives 2007-2013 ont été abordées.

14 - LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES

Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri, Chef d'Etat

Au cours de la mandature sous rubrique, le Grand-Duc a témoigné Son attachement au CES et a souligné l'importance qu'Il accorde au rôle institutionnel imparti au CES comme organe du dialogue social et de la concertation professionnelle, tant au niveau national qu'au niveau international. Pour S'entretenir des travaux réalisés, Il a reçu à trois reprises les représentants du CES en audience.

- Entrevue avec le bureau du CES le 12 juillet 2004 - Objet: Bilan des travaux.
- Réunion annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux des CES à Luxembourg les 25 et 26 novembre 2004 - Thème d'analyse: Le modèle social et la Stratégie de Lisbonne.
- Déjeuner offert à la délégation luxembourgeoise du CESE le 30 mai 2005
Objet: Activités du CESE dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

Il convient également de relever la visite que Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri a effectué à l'Assemblée plénière du CES le 14 mars 2002.

M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre

Le Premier Ministre est le Ministre de tutelle du CES. A cet effet, il entretient une relation particulière avec le CES, tel qu'il l'a souligné dans la préface à la publication sur la genèse du CES à l'occasion de son 40e anniversaire.

Le Premier Ministre a, entre autres, soutenu activement les conférences organisées par le CES dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'UE et soutenu les propositions y faites (voir sous 23 et 3).



Chambre des Députés

Soucieux de prendre en compte les vues des partenaires sociaux, les rapporteurs respectifs du projet de loi sur le budget des recettes et dépenses de l'Etat, consultent chaque année le Bureau du CES en vue de l'élaboration du rapport de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés.

- Entrevue avec le député Laurent MOSAR - rapporteur du budget 2005.
- Entrevue avec le député Roger NEGRI - rapporteur du budget 2006.
- Entrevue avec le député Lucien THIEL - rapporteur du budget 2007.

Ces réunions fournissent l'occasion de soumettre aux décideurs politiques les préoccupations et les propositions des partenaires sociaux, retenus dans les avis respectifs et de discuter des accents à développer dans les avis annuels à venir.

Conseil d'Etat

Une délégation du Conseil d'Etat, conduite par M. Pierre MORES, Président, a été accueillie le mardi 2 mars 2004 par le Bureau élargi du CES.

L'entrevue a permis de procéder à un échange de vues fructueux et riche d'enseignements sur les activités et les rôles respectifs des deux institutions dans la vie publique luxembourgeoise.

15 - LES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le nouveau règlement intérieur du CES dispose que le Bureau peut entretenir des relations structurées avec des représentants de la société civile organisée.

- Ainsi, le CES invite régulièrement des organisations de la société civile organisée, notamment l'ASTI et l'Université de Luxembourg à lui présenter leurs points de vue en vue de l'élaboration de ses prises de position.
- Le CES a accueilli en 2005 pour la 1^{ère} fois dans le cadre de leur formation citoyenne des classes scolaires (seconde et première de l'enseignement secondaire) pour leur présenter le CES, ses missions et leur exposer le rôle joué par le CES dans le paysage institutionnel luxembourgeois.
- De plus, dans sa coopération avec le CESE, le Bureau du CES s'est engagé à favoriser une plus grande adhésion et participation de la société civile organisée au projet européen. C'est dans cette perspective que le CES a associé la société civile aux diverses auditions, conférences, séminaires, rencontres, etc., organisés dans la période sous revue.

28 janvier 2005

Conférence conjointe du CES – CESGR – Observatoire du marché unique (OMU) à Luxembourg, intitulée:

"Les priorités du Marché unique 2005–2010: Perspective transfrontalière".

La conférence s'est tenue dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au siège de la Cour des comptes européenne, en présence de M. François Colling, Membre luxembourgeois de la Cour des comptes européenne et avait comme objectif principal de trouver des solutions concrètes à l'élimination des entraves transfrontalières.

A cet effet, des délégués, représentant principalement les organisations chapeautant la société civile au Luxembourg et dans la Grande Région, y ont pris part et ont discuté des obstacles qui se posent au niveau de la Grande Région. Les solutions communautaires à aborder pour concrétiser peu à peu le rêve des pères fondateurs vers un marché unique ont été analysées. La conférence a également fourni l'occasion pour présenter le modèle Solvit à un large public.

26 avril 2005

Débat avec les représentants des organisations de la société civile luxembourgeois, intitulé:

"Services d'intérêt général – Services en réseaux".

Les services d'intérêt général en réseaux constituent les bases indispensables du fonctionnement de l'économie, de la société et du maintien de la cohésion sociale. Le but principal de ce débat fut de promouvoir des prestations d'intérêt général au service des citoyens étant donné que l'ouverture à la concurrence desdits réseaux entreprise depuis 1986 ne s'est pas faite sans soulever des problèmes pour les citoyens.

Il est rapidement apparu qu'il faut édicter de nouvelles réglementations volumineuses et complexes pour fixer les règles du jeu, pour susciter la concurrence, pour encourager les nouveaux entrants, tout en tenant compte des règles particulières du service public et du service universel.

Dans ce contexte, le CES luxembourgeois, en collaboration avec le groupe III (Intérêts divers) du CESE, a organisé dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'UE une réunion rassemblant M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, le Président de l'Union européenne de l'artisanat et des PME (UEAPME), des représentants luxembourgeois de l'Union des Consommateurs, du Mouvement Ecologique et d'autres organisations de la société civile, pour discuter contradictoirement avec des responsables des entreprises de télécommunications, postes, électricité et chemin de fer, sur les démarches nécessaires pour aboutir à une combinaison harmonieuse entre les mécanismes du marché et les obligations découlant des missions de service public.

13 mars 2006

Conférence-débat-ouvert organisée par le CES à la Banque européenne d'investissement, intitulée:

"Europaforum.lu, Avenir de l'Europe sociale - Projet de directive relative aux services dans le marché intérieur"

Cette conférence-débat, organisée dans le cadre de la campagne nationale "Communiquer l'Europe - Europaforum.lu" s'est tenue avec la participation de M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration et de M. François Billgen, Ministre du Travail et de l'Emploi. Elle a été consacrée à une réflexion sur l'avenir de l'Europe sociale en général et au projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur (directive services) en particulier. L'objectif principal était de permettre une meilleure prise en compte des craintes et des positions des citoyens par rapport au marché intérieur des services.

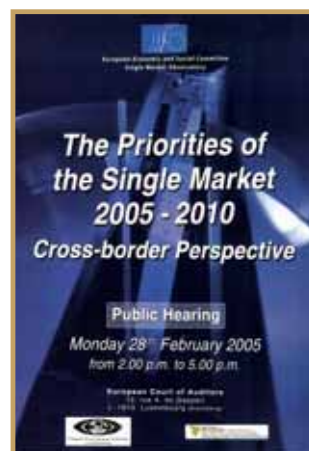
Mme Evelyne Gebhardt, Rapporteur du Parlement européen sur le projet de directive relative aux services dans le marché intérieur, a présenté les travaux et les propositions du Parlement européen par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne.

L'initiative a permis un vaste débat public des Ministres et de la Rapporteur du Parlement européen avec les forces vives de la nation et de la société civile organisée sur les enjeux, les opportunités et les défis de l'intégration européenne en les situant dans le contexte des valeurs fondamentales de l'Union européenne et des préoccupations des citoyens.

Octobre 2006

Collaboration entre le CES et l'Université de Luxembourg "Faim d'échanges 2006".

Le CES a participé à la campagne "Faim d'échanges 2006" afin de familiariser les étudiants avec la société luxembourgeoise et de faciliter leur intégration au pays. Dans le cadre de l'action "A table chez ... ?", le 15 octobre 2006, des membres du CES ont accueilli des étudiants et leur ont fait découvrir le pays.





2 / LES ACTIVITES DU CES AU NIVEAU SUPRANATIONAL

21 - LES RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CES DE L'UE ET DU CESE

Introduites en 1971 à l'initiative du CES français, ces réunions, à caractère informel, avaient essentiellement pour but l'échange de vues sur la composition, le fonctionnement et les travaux en cours des institutions respectives et d'en tirer les meilleures pratiques pour chacun.

Depuis 1978, deux réunions annuelles sont organisées, la première au printemps réunissant les Secrétaires Généraux chargés de préparer la seconde réunion en automne avec les Présidents. Ces réunions organisées avec le concours logistique du CESE - mise à disposition des interprètes du Secrétariat Général du Comité économique et social européen, se tiennent, à tour de rôle, dans les différents Etats membres de l'UE.

L'objet de ces réunions est l'information systématique des activités des CES, la discussion des problèmes d'actualité européenne et des sujets traités par l'ensemble des CES, sujets qui, compte tenu du processus d'intégration européenne, sont de plus en plus nombreux.

Si l'approche informelle garde toute sa valeur, au fur et à mesure de l'intégration européenne et d'une globalisation toujours plus poussée, le besoin d'avoir, au-delà des échanges de vues traditionnels, une coopération plus spécifique axée sur les grands thèmes européens d'actualité s'est fait plus pressant.

Sous l'impulsion du Comité économique et social européen, qui se faisait fort pour faire entendre la voix de la société civile organisée en coopération avec les CES nationaux dans la Convention européenne sur l'avenir de l'UE, les réunions ont abouti, depuis la réunion de Helsinki en 2001, à une coopération plus structurée aboutissant à une déclaration annuelle des Présidents des CES et du CESE qui est remise par le Président du CES assumant la présidence des rencontres annuelles au Président en exercice du Conseil européen. Le CES luxembourgeois les transmet également au Premier Ministre.

En 2004, les Présidents et Secrétaires généraux se sont réunis en mai et en novembre au Luxembourg. Les réflexions ont porté sur la contribution du modèle social européen à l'objectif stratégique de Lisbonne et à la "Déclaration de Luxembourg sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne" du 26 novembre 2004, destinée entre autres à alimenter les analyses de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au cours du 1er semestre 2005 en cette matière (voir également sous 23 et 31).

En 2005, la Déclaration de Paris portait sur le thème "Redonner confiance dans la construction européenne en mettant en place un véritable dialogue avec la société civile". A cette occasion, les Présidents des CES de l'UE et du CESE se sont engagés à renforcer leur implication dans la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

En 2006, la Déclaration de Lisbonne porte sur le thème "L'Europe: Le défi et la diversité de l'accueil".

22 - LA COOPÉRATION DU CES AVEC LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE) ET LES CES NATIONAUX

Dans le cadre des présidences semestrielles du Conseil de l'UE, le CESE, en collaboration avec les CES nationaux, organise des conférences conjointes portant sur les thèmes prioritaires des présidences respectives auxquelles le CES a participé à plusieurs reprises.



De même, le CES a participé à des réunions et des auditions organisées conjointement par le CESE et les CES nationaux portant notamment sur des grands thèmes de l'UE tels que:

- le modèle social européen,
- le développement du marché intérieur,
- la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne,
- les priorités du marché unique 2005-2010,
- les services d'intérêt général,
- la stratégie de Lisbonne: un moteur pour la réforme de marché des industries de réseau,
- les services d'intérêt général: Quelle Europe de l'électricité ?
- la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne,
- les aspects sociaux de la globalisation,
- combler le fossé: comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ?



23 -LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DU CESE ET DES CES NATIONAUX EN MATIÈRE DE STRATÉGIE DE LISBONNE

Sous l'impulsion du CES du Grand-Duché, la déclaration de Luxembourg des Présidents des CES européens et du CESE sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, en date du 26 novembre 2004, retenait, entre autres, que:

"L'amélioration de la mise en œuvre de Lisbonne ne peut se faire sans la mobilisation et l'association des citoyens à travers un large débat public. ... Dès lors, il s'agit d'assurer dans les débats politiques une place privilégiée à la stratégie de Lisbonne en l'englobant dans celui plus général sur la gouvernance et en y associant, les Conseils économiques et sociaux et tous les acteurs de la société civile organisée. ... Il s'agit donc de renforcer les relais, dont les CES font partie, entre les niveaux européen et nationaux pour que la sensibilisation des différentes composantes de la société aux défis lancés à Lisbonne se fasse de manière rapide et efficace."

Le CES s'est porté fort auprès de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, afin que cette proposition soit retenue dans les conclusions du Sommet de printemps 2005, sous Présidence luxembourgeoise. Les démarches du CES luxembourgeois ont abouti et pour la première fois, le CESE, les CES nationaux et la société civile ont été associés dans un réseau interactif, à la démarche de la stratégie de Lisbonne (voir entre autres extraits de presse ci-joints).

Le Conseil européen du printemps des 22 et 23 mars 2005 a ainsi donné mandat au CESE "à établir avec les Comités économiques et sociaux des États membres et d'autres organisations partenaires un réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne".

L'implication des CES dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne a été renforcée par la déclaration des Présidents et Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE de Paris le 25 novembre 2005.

Cette implication a été approfondie à l'initiative du CES de Hongrie et du CESE sous le thème "Améliorer l'approbation et l'implication au plan national de la société civile".

Suite au mandat obtenu lors du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, le CESE, en collaboration avec les CES nationaux, a présenté après 6 réunions des groupes de travail, le rapport "Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne - Rapport de synthèse pour le Conseil européen (23 et 24 mars 2006)".

Par la suite le Conseil européen de mars 2006 a encouragé le Comité économique et social européen à poursuivre ces travaux.

En vue d'établir le rapport de synthèse sur les activités appuyant le partenariat pour la croissance et l'emploi demandé par le Conseil européen de mars 2006 pour le sommet de printemps 2008, le CESE et les CES examinent les orientations de travail appropriées en vue de poursuivre et d'intensifier la coopération entre les CES et le CESE au niveau de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. A cet effet, un groupe horizontal mixte a été mis en place avec mission d'élaborer un document stratégique dégagant "les mesures à prendre dans tous les domaines pour maintenir la dynamique dans le cadre de tous les piliers du partenariat pour la croissance et l'emploi" à

partir des travaux réalisés par quatre groupes mixtes thématiques établis en fonction des domaines d'action prioritaires retenus par le Sommet de printemps 2006.

Les thèmes d'analyse retenus sont: Innovation, PME, Emploi, Politique énergétique.

24 -LES RÉUNIONS DANS LE CADRE DU PROJET "CESLINK"

Le portail Internet CESLink a été initié en 1999 et a pour objectif de créer une communauté de représentation sur le Web des CES nationaux au niveau européen.

Il vise à offrir:

- un catalogue en ligne des sites des Conseils économiques et sociaux et organes similaires,
- des informations de base sur les points de contact avec ces organes consultatifs,
- une adresse e-mail centrale ceslink@eesc.europa.eu comme point de contact unique pour toute information générale (demande d'intégration d'un site dans le portail ou suggestions), pour un système d'information mutuelle (annonce d'avis de Conseils économiques et sociaux).

En vue d'intensifier la coopération en ligne entre les Conseils économiques et sociaux nationaux, le CES a participé à 3 réunions visant principalement à:

- améliorer la présentation, le contenu et la visibilité du site CESLink,
- mettre sur pied un nouveau plan de communication,
- déterminer les évolutions futures souhaitables,
- créer une base de données comportant tous les avis des CES nationaux et du CESE classés par thème avec recherche multicritères.

25 -LES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ICESIS

Les rencontres internationales bisannuelles informelles entre les CES ont été initiées en 1989 par le CES français à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, à laquelle étaient invités tous les responsables des CES ou institutions similaires existant dans le Monde.

En 1999, la sixième rencontre a conféré un cadre formel à cette coopération en créant l'Association internationale des CES sous forme d'asbl à laquelle adhère le CES luxembourgeois. L'Association internationale des CES qui regroupe actuellement 76 membres a pour but, dans le total respect de l'indépendance de chacun, de favoriser les initiatives tendant à l'organisation démocratique du dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde.

L'Association entend par la communication des études menées en matière économique et sociale, par le développement des rencontres entre Conseils, contribuer au développement des citoyennetés économiques et sociales et, par là, au développement, dans la paix, des sociétés civiles.

L'ICESIS bénéficie du statut d'observateur auprès du BIT et de l'ECOSOC.

A l'occasion de la huitième rencontre internationale à Alger en juin 2003, le CES du Luxembourg a été nommé membre du Conseil d'administration de l'ICESIS pour une durée de 2 ans. Le mandat a été renouvelé à Paris en 2005.

Le 9ème Congrès des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires du 8 au 10 juin 2005 à Paris a abouti à la déclaration de Paris portant sur la "Mondialisation des échanges au bénéfice de tous. Quel rôle pour la société civile organisée". Par ailleurs, le CES a participé aux Conseils d'administration, aux Assemblées générales et aux différents groupes de travail de l'ICESIS dont les réunions portaient sur les thèmes "Nouvelles ressources internationales pour lutter contre la pauvreté pour le développement et notamment la santé et l'éducation", "Du travail pour tous et du travail décent" et "Le statut des femmes et la mondialisation".

Les travaux actuels sous présidence du CES de Chine portent sur le thème: "Intensifier la coopération internationale, promouvoir un développement commun, construire un monde harmonieux".





26 - LES ACTIVITÉS AU SEIN DE LUCESIF

En 2003, le Bureau du CES a convenu de l'adhésion à l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires de la Francophonie (UCESIF). Cette union a été officiellement mise en place au mois de novembre 2004.

L'assemblée générale constitutive de l'Union des CES et Institutions similaires des Etats et Gouvernements de la Francophonie a eu lieu le 15 novembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso. Elle a été suivie de l'assemblée générale de l'UCESIF en juin 2005 à Paris.

27 - LA COLLABORATION AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE

A la demande de la Commission européenne le Bureau élargi a accueilli une délégation pour discuter de l'avis du CES du 15 juin 2006 sur les lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi et les autres avis du CES y relatifs.

Le CES luxembourgeois leur a également remis le rapport de synthèse sur la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, établi par les CES nationaux et le CESE pour le Conseil européen de printemps 2006, afin que la Commission puisse prendre en compte les vues de la société civile organisée européenne lors de l'appréciation des plans nationaux de réforme et pour l'établissement de leurs propres politiques communautaires.

Cette consultation du CES par la Commission a été soulignée dans le rapport du 27 octobre 2006 sur la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi.

28 - LES RELATIONS BILATÉRALES

Au cours de la mandature sous revue, le CES a reçu la visite de deux CES étrangers.

281 / LA VISITE DU CES DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE

Le CES luxembourgeois, en coopération avec la délégation luxembourgeoise du CESE, a accueilli le 30 mars 2004 une délégation du CES chinois au Luxembourg.

Cette visite d'information a donné lieu à des échanges de vues approfondis sur les mutations industrielles et la gestion des changements structurels dans les deux pays. Le Conseil Economique et Social de Chine préside depuis 2005 l'Association internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), en la personne de son Président M. WANG Zhongyu.



282 / LA COOPÉRATION AVEC LE CES DE MALTE

Suite à l'invitation lancée par le CES de Malte au CES luxembourgeois pour participer et animer un séminaire intitulé: "Le dialogue social - l'expérience luxembourgeoise", qui s'est tenu le 12 septembre 2005 à Malte, M. Raymond Hencks, Président, et Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale du CES luxembourgeois ont exposé la situation du Luxembourg face aux exigences de la stratégie de Lisbonne, ainsi que les instruments et les acteurs de la concertation socio-professionnelle et du dialogue social au Luxembourg.

En retour, le Président et le Secrétaire Général du CES de la République de Malte ont été accueillis du 10 juillet au 14 juillet 2006 au Luxembourg.

Lors de la visite du CES de Malte au Luxembourg, M. Lucien Weiler, Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, a reçu la délégation du CES maltais à l'hôtel de la Chambre des Députés. L'échange de vues a porté sur les activités des institutions des deux pays et plus particulièrement sur le rôle et la place du CES maltais dans la configuration institutionnelle.

Par ailleurs, le Dr. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, a présenté le tableau de la structure et de l'évolution de l'économie luxembourgeoise, présentation suivie d'un échange de vues sur les différences au niveau de la structure du tissu économique et social des deux pays de l'UE les plus petits.

M. Romain BAUSCH, Président de SES GLOBAL SA et ancien Président du CES a reçu la délégation maltaise au siège de la société de satellites et de communications au Château de Betzdorf. La présentation de la société était suivie d'une visite guidée très instructive.

Le programme culturel offert aux hôtes maltais comportait, entre autres, une visite organisée au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean.



Les délégations des CES luxembourgeois et maltais ont été reçues par le Président de la République de Malte.



283 / LA COOPÉRATION AVEC LE CES DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

La coopération entre le CES de la République de Guinée et le CES du Luxembourg a été initiée en 1997, année de la création du CES guinéen.

6-9 septembre 2005

Le CES luxembourgeois a effectué une visite de travail et d'amitié du 6 au 9 septembre en Guinée. Les points forts étaient la présentation du CES luxembourgeois, son mode de fonctionnement et son apport à la politique sociale et économique.

Des échanges de vues ont eu lieu entre autres avec le Premier Ministre, le Ministre de la Coopération et des organisations professionnelles.

A cette occasion, et en concertation avec le Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois, le Président du CES a inauguré le centre anti-tuberculeux de Conakry, financé par le Grand-Duché de Luxembourg.

14-16 juin 2006

Une délégation du CES de la République de Guinée, conduite par M. Michel KAMANO, Président, M. Mamadou CAMARA, Secrétaire Général, M. Yamadou TOURÉ, Membre et des représentants de l'Ambassade de la République de Guinée (M. Mohammed CAMARA, Chargé d'affaires, M. Hassan SAKHO, Chef du Protocole) a effectué une visite de travail et d'amitié au CES luxembourgeois, accompagné du Consul Général honoraire de la République de Guinée, M. Fernand Goldschmit.

Cette visite s'inscrit dans la continuité des nombreuses coopérations, initiées depuis 1997.

A l'époque, M. Michel KAMANO, Président du CES est venu présenter son institution au CES et a sollicité son appui pour le développement de celle-ci.

Suite à cette première visite au Luxembourg en 2000, à la demande du CES de Guinée, une visite d'études et de formation de deux Administrateurs du Secrétariat et d'un membre du CES de la République de Guinée a eu lieu à Luxembourg du 18 septembre 2000 au 6 octobre 2000, en vue de les familiariser avec le fonctionnement du CES et des différentes enceintes de la concertation socioprofessionnelle et du dialogue social, les Chambres professionnelles, les syndicats et les Ministères.

A partir de janvier 2003, le CES a accueilli M. Maxime Manimou, employé administrateur du CES de Guinée, au Luxembourg pour suivre un cycle de formation post-universitaire en DESS "Gestion et ressources humaines". Cette formation universitaire continue de 3e cycle était réalisée par le CES en coopération avec le Ministère de la Coopération, la Chambre des employés privés et l'appui du Séminaire de Luxembourg.

Dans le cadre de la visite de travail du CES de Guinée du 14 au 16 juin 2006, différentes entrevues et échanges de vues ont eu lieu:

- entrevue avec M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration;
- entrevue avec M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire;
- entrevue avec la Chambre des Employés privés et le Centre de Formation professionnelle continue – Life Long Learning Center;
- entrevue avec la Fédération des Artisans, la Chambre des Métiers et la Mutualité d'aide aux Artisans;
- entrevue avec le Président et une délégation de l'ONG Raoul Follereau oeuvrant au niveau de la Guinée;
- participation de la délégation du CES de Guinée à l'Assemblée plénière du CES du 40e anniversaire du CES;
- visite d'entreprise – Pâtisserie "Schumacher" à Wormeldange.



3 / LES ACTIVITÉS DU CES DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENCE LUXEMBOURGEOISE DU CONSEIL DE L'UE

Le CES a organisé sept réunions en vue et dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen (voir également point 22 ci-avant).

31 - RENCONTRE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CES NATIONAUX ET DU CESE À LUXEMBOURG (26 NOVEMBRE 2004)

Les deux rencontres de 2004 (mai et novembre 2004) ont servi à initier les activités déployées par le CES dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.



A la veille de leur rencontre annuelle à Luxembourg, le 25 novembre 2004, les Présidents et Secrétaire Généraux des CES nationaux et du CESE ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri.

Lors de la réunion du 26 novembre 2004, M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a exposé les accents de la présidence luxembourgeoise en matière de révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

A cette occasion, une déclaration commune reprenant les objectifs et les valeurs partagés par les CES nationaux et le CESE pour concrétiser la stratégie de Lisbonne d'ici 2010 a été adoptée par les Présidents des CES nationaux et du CESE. La volonté d'associer les CES et la société civile organisée à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en la situant dans le projet européen des pères fondateurs, axé sur la prospérité, la justice sociale et le bien-être des citoyens y a été particulièrement soulignée.

Devant la nécessité de mieux "communiquer l'Europe", d'expliquer son bien-fondé en mettant en exergue les objectifs poursuivis, et surtout les enjeux pour tout citoyen, la rencontre annuelle à Luxembourg le 26 novembre 2004, a, par ailleurs, entériné une collaboration entre les CES nationaux et le CESE en la matière.

L'idée lancée par le Conseil européen de mars 2004 de créer des partenariats pour la réforme qui associent les partenaires sociaux, la société civile et les pouvoirs publics n'est donc pas restée une simple déclaration d'intention, mais a été suivie dans les actes à l'occasion de la rencontre annuelle à Luxembourg.

La Présidence luxembourgeoise de l'UE a donné suite à la demande formulée par les Présidents des CES nationaux et du CESE pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (voir sous point 33). La déclaration de Luxembourg a été transmise à M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en vue du Sommet de printemps 2005.

32 - RÉUNION COMMUNE DES BUREAUX DU CES ET DU CESE À LUXEMBOURG (17 ET 18 JANVIER 2005)

Les Bureaux du Conseil économique et social luxembourgeois (CES), présidé par M. Raymond Hencks et du Comité économique et social européen (CESE), présidé par Mme Anne-Marie Sigmund, se sont rencontrés les 17 et 18 janvier 2005 à Luxembourg au siège de la Cour des Comptes européenne.

Lors de leur réunion, les deux délégations ont eu un échange de vues approfondi sur les activités du CESE et sur la coopération CESE/CES luxembourgeois dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'UE. Parmi les sujets abordés se trouvait la coopération des CES natio-



naux des pays membres de l'UE et du CESE sur le thème: "Communiquer l'Europe", initiée par les Présidents des CES, réunis les 25 et 26 novembre 2004 à Luxembourg. La coopération "Communiquer l'Europe" fait suite au Conseil européen de Bruxelles des 4 et 5 novembre 2004, qui a rappelé qu'il fallait sensibiliser davantage les citoyens européens aux progrès accomplis par l'Union. L'implication et la contribution des CES nationaux et du CESE, sont des facteurs essentiels de l'adhésion au projet d'intégration européenne.

Les deux délégations ont réitéré leur attachement à la coopération en matière de mise en œuvre et de suivi de la stratégie de Lisbonne. La Conférence conjointe du CESE et du CES "Pour une Europe compétitive, sociale et durable - Réussir la Stratégie de Lisbonne par un pacte avec la société civile organisée" des 26 et 27 janvier 2005 au siège de la Banque européenne d'investissement (BEI) avec la participation de M. Jean-Claude Juncker, Président du Conseil de l'Union européenne, y a été préparée.

33 - CONFÉRENCE CONJOINTE DU CES DU LUXEMBOURG ET DU CESE "POUR UNE EUROPE COMPÉTITIVE, SOCIALE ET DURABLE - RÉUSSIR LA STRATÉGIE DE LISBONNE PAR UN PACTE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE" À LUXEMBOURG (26 ET 27 JANVIER 2005)

Cette conférence était motivée par l'urgente nécessité de se concentrer de nouveau sur les objectifs et sur une amélioration de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Son objectif était par ailleurs d'expliquer la stratégie de Lisbonne en soulignant l'équivalence entre les trois volets: compétitivité, cohésion sociale et environnement. Elle a rassemblé dans un forum de dialogue, des responsables politiques, des représentants de la société civile organisée et des Conseils économiques et sociaux nationaux.

La conférence, qui était répartie sur deux jours, a permis de discuter de manière approfondie l'ensemble des éléments de la stratégie de Lisbonne et de mettre en exergue les préoccupations de la société civile organisée en vue du sommet de printemps 2005 sous présidence luxembourgeoise.

Parmi les points forts de la conférence, l'on doit relever:

- La présentation du rapport "Relever le défi - La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi" par M. Wim KOK, Président du groupe d'experts de haut niveau sur la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, ancien Premier Ministre des Pays-Bas et par M. Romain BAUSCH, Membre luxembourgeois du Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, Président et Chief executive officer de SES Global S.A., ancien Président du CES luxembourgeois.
- La présentation des initiatives nationales respectives pour relancer la stratégie de Lisbonne par les Présidents des CES nationaux.
- La discussion générale sur le thème "Pour une meilleure mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne" par les Présidents des CES nationaux.
- La clôture de la séance par M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre luxembourgeois et Président du Conseil de l'Union européenne qui, très sensible aux vues de la société civile organisée, a longuement dialogué avec les différents représentants. Cette conférence a été largement commentée dans la presse.





34 - CONFÉRENCE DU CESE ET DES CES NATIONAUX SUR LA PROMOTION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE, INTITULÉE : "PROMOUVOIR UN RÉSEAU INTERACTIF D'INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE" À LUXEMBOURG (13 JUIN 2005)

Sur invitation du CES luxembourgeois, suite au mandat donné par le Conseil européen de mars 2005, les CES nationaux se sont réunis pour discuter de l'association et de la sensibilisation de la société civile aux politiques communautaires et des actions concrètes à entreprendre.

M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, coordinateur luxembourgeois de la Stratégie de Lisbonne, a souligné l'importance de l'association des citoyens à la mise en oeuvre des politiques communautaires. Consciente que l'Europe ne peut pas se faire sans peuples, la présidence luxembourgeoise de l'Union s'est tournée vers le CESE et les CES nationaux pour associer la société civile à la réalisation de la Stratégie de Lisbonne.

En conclusion, les participants ont retenu que pour concrétiser l'implication des citoyens dans les politiques communautaires, sensibiliser le grand public en faveur de la construction européenne par un dialogue continu et constructif, il faudrait analyser la possibilité d'organiser, par tous les comités et conseils économiques et sociaux et organisations partenaires, à une même date, une journée européenne annuelle de la société civile organisée. Cette proposition a été soumise au Conseil européen de mars 2006.

La promotion de la formation citoyenne a également été évoquée pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'avenir de l'UE.

Finalement, la presse a donné un large écho à la sensibilisation et à la mobilisation des citoyens à travers un large débat public.



35 - RÉUNION CONJOINTE DU CES DU LUXEMBOURG ET DE LA SECTION SPÉCIALISÉE "TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES, SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION" DU CES, INTITULÉE : "SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET RÉPERCUSSION DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE ET DE LIBÉRALISATION" À LUXEMBOURG (15 JUIN 2005)

L'objectif principal de la réunion conjointe était de promouvoir des services d'intérêt général abordables, de bonne qualité et accessibles à tout citoyen.

Des services publics de haute qualité, ouverts et transparents, avec l'égalité d'accès pour tous, sont des éléments essentiels dans le modèle de société européen. Or, les forces du marché ne peuvent pas, à elles seules, garantir les services publics dont les citoyens ont besoin.

Les autorités nationales, régionales et locales sont attachées à leur autonomie pour définir à leur propre manière, leurs politiques de services d'intérêt général pour leurs citoyens. Mais dans la pratique, elles sont souvent confrontées aux interventions de la Commission européenne ou de la Cour de Justice européenne qui évaluent leurs activités dans la perspective exclusive des règles du marché intérieur de l'UE.

Afin que tous les citoyens puissent recourir à des services d'intérêt général appropriés, il faudra que tous les acteurs, collectivités étatiques, régionales et communales, partenaires sociaux, organisations de consommateurs et de protection de l'environnement, organismes d'économie sociale et de lutte contre l'exclusion, etc. aient au niveau national, régional et local leur place aux côtés des régulateurs et des opérateurs dans le fonctionnement des services d'intérêt général et soient

impliqués dans toutes les phases, à savoir tant lors de l'organisation que de la fixation, de la surveillance et de l'application de normes de qualité.

C'est dans cette optique que le CES luxembourgeois, en collaboration avec le CESE, a organisé une réunion entre M. François BILTGEN, Ministre luxembourgeois du Travail et de l'Emploi, les membres de la section TEN du CESE et les représentants de la société civile organisée luxembourgeoise afin que les destinataires des services disposent d'un forum pour exposer leurs besoins et aspirations en matière de services d'intérêt général.



Remarques finales

Le CES a noté avec satisfaction que la Présidente du CESE, Mme Anne-Marie Sigmund, dans son rapport d'activités sur sa mandature 2004-2006, a cité le CES luxembourgeois en exemple de la bonne coopération avec les CES nationaux.

Le CES se déclare également satisfait que la presse luxembourgeoise fait de plus en plus souvent un large écho à ses prises de position.



LES MEMBRES DU CES ET DU CES ÉLARGI²

GROUPE PATRONAL

Membres effectifs

BLEY Pierre
DENNEWALD Robert
ENSCH Paul
FERBER Alphonse
GEISEN Norbert
GRAMEGNA Pierre
HALLER Lucien
HAMMELMANN Paul
JUNCK Paul
KRIER Pierre
LAMBORELLE Erny
MEYER Jean
NOTHUM Thierry
ROMMES Jean-Jacques
SCHMIT Romain
SOISSON Nicolas
WEBER Perry
WEYER Marc

Membres suppléants

SEYWERT Claude
BLUM Joseph
BRACHMOND Michel
SCHROEDER Camille
KREMER Pierre
EMERING Paul
WILLEMS Josiane
ORIGER Paul-Charles
WILWERS Claude
PROST Franz
KNEIP Gary
HOFFMANN Marc
ERNSTER Fernand
DE CILLIA Serge
KUHN Roland
WINKIN René
WIRTZ Joe
LEONARDY Aly

GROUPE SALARIAL

BERTEMES Alexandra
DETAILLE Marcel
DREWS Armand
DURY Patrick
HENCKS Raymond
KINN Alain
MERSCH Marcel
MULLER Georges
NIELES Danièle
PEREIRA Carlos
PIZZAFERRI René
REDING Jean-Claude
REUTER Erny
ROELTGEN André
TREMUTH Norbert
WAGENER Marco
WEBER Robert
WOLFF Romain

BACH Georges
SPELTZ Fernand
EISCHEN Véronique
GOEREND Marcel
CONTER Jean-Claude
HOLLERICH Hubert
BAUDOT Jean-Paul
MERGEN Pierre
SANTINI Renata
DAUBENFELD Romain
BOLY Chantal
CLEMENT Nico
SCHILTZ Camille
GOELHAUSEN Marco
MELMER Roger
DUSCHENE Jean
GOERGEN Viviane
HEISER Claude

GROUPE DES REPRÉSENTANTS

DIRECTEMENT NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT

ALLEGREZZA Serge
HANSEN Paul
REINESCH Gaston

MANNES-KIEFFER Elisabeth
HOFFMANN Jean
BELLOT Alain



² Situation au 30 novembre 2006 – Le CES élargi comprend, outre les membres du CES, les membres des délégations luxembourgeoises du CESGR, du CCES Benelux et du CESE.

DELEGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITE
ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GRANDE REGION

Membres effectifs

GUEDES Carlos
Délégué régional du Luxembourg
Attaché d'administration -
Ministère de l'Intérieur

DRUCKER Léon
Directeur adjoint de la Chambre de Travail
Représentant du Lëtzebuenger
Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond (LCGB)

GEISEN Norbert
Président de la Fédération des Artisans

GRAMEGNA Pierre
Directeur de la Chambre de Commerce

GUARDA-RAUCHS Alexandra
Conseiller de direction adjoint au Ministère
de l'Economie et du Commerce extérieur

REDING Jean-Claude
Président de la Confédération Générale
du Travail (CGTL)

Secrétariat

NATI-STOFFEL Marianne
Secrétaire Générale du CES

Membres suppléants

GOERGEN Vivian
Secrétaire Générale adjointe
du Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts-
Bond (LCGB)

DECKER Marc
Membre élu
de la Chambre de Commerce

THELEN Carlo
Membre du Comité de Direction
de la Chambre de Commerce

CLEMENT Nico
Membre du Bureau exécutif de l'OGBL

DELEGATION LUXEMBOURGEOISE DU CONSEIL
CONSULTATIF ECONOMIQUE ET SOCIAL BENELUX

GROUPE SALARIAL

Membres effectifs

REDING Jean-Claude
Président de l'OGBL

PIZZAFERRI René
Membre du Bureau exécutif de l'OGBL

DETAILLE Marcel
Directeur de la Chambre de travail

GOERGEN Viviane
Secrétaire Générale adjointe du LCGB

FRIDEN André
Administration des Douanes et Accises

GROUPE PATRONAL

Membres effectifs

BLEY Pierre
Secrétaire Général de l'Union
des entreprises luxembourgeoises

EMERING Paul
Secrétaire Général
de la Chambre de Commerce

SCHMIT Romain
Directeur de la Fédération des Artisans

WINKIN René
Secrétaire Général de la Fédération
des Industriels

Secrétariat

NATI-STOFFEL Marianne
Secrétaire Générale du CES

Membres suppléants

CLEMENT Nico
Membre du Bureau exécutif de l'OGBL

GOEREND Marcel
Secrétaire syndical du LCGB

MERSCH Marcel
Secrétaire Général adjoint du LCGB

WOLFF Romain
Vice-Président de la CGFP

Membres suppléants

HALLER Lucien
Délégué de la Centrale Paysanne

NOTHUM Thierry
Directeur de la Confédération luxembourgeoise
du Commerce

KOEHNEN Patrick
Directeur adjoint de la Fédération des Artisans

LANNERS Romain
Conseiller - affaires européennes
de la Fédération des Industriels

JEBLICK Romain
LUXORR a.s.b.l.

DELEGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

HENCKS Raymond
Membre du comité exécutif de la Confédération
générale de la Fonction publique - CGFP

JUNCK Paul
Secrétaire général Arcelor

RECKINGER Paul
Président de la Chambre des Métiers

REDING Jean-Claude
Président de la Confédération Générale du
Travail CGT - OGB-L

SCHADECK Robert
Coordinateur des mesures sociales de
réinsertion (LCGB)

WILLEMS Josiane
Directeur de la Centrale paysanne

Secrétariat

NATI-STOFFEL Marianne
Secrétaire Générale du CES

LE SECRETARIAT

Mme NATI-STOFFEL Marianne, Secrétaire Générale

M. REUTER Jeff, Attaché de direction

M. GOEDERT Carlo, Attaché de direction

Mme MULLER-PICCO Ilda, Secrétaire de direction

Mme DIETZ Claudine, Secrétaire

Melle STUMM Sandy, Secrétaire

Mme BRAUN Claire, Secrétaire administrative

